

# Rapport d'activité 2005

**Observatoire  
de la Finance**

32, rue de l'Athénée  
CH-1206 Genève

Tél.: +41 (0)22 346 30 35

Fax: +41 (0)22 789 14 60

E-mail: [office@obsfin.ch](mailto:office@obsfin.ch)

Observat  
Finance

[www.obsfin.ch](http://www.obsfin.ch)

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

<b>1. L'OBSERVATOIRE DE LA FINANCE...</b>	<b>3</b>
<b>2. CONSEIL DE FONDATION</b>	<b>3</b>
<b>3. LES ACTIVITES DE L'ANNEE 2005</b>	<b>4</b>
3.1 Finance & Bien Commun	4
▶ La revue <i>Finance &amp; the Common Good / Bien Commun</i>	4
▶ <i>Enron and World Finance. A Case Study in Ethics</i>	8
3.2 Finance, Ethique et Responsabilité	8
▶ La rencontre internationale « Ethique, Finance et Responsabilité »	8
▶ L'Echo de l'Ethique	10
▶ Mind the GAP	15
3.3 Finance, Culture et Société	15
▶ Le « manifeste »	15
▶ <i>Economie et finance globales. La portée des chiffres</i>	15
<b>4. LA PAROLE A L'OF - PARTICIPATION A DES CONFERENCES</b>	<b>15</b>
<b>5. L'OBSERVATOIRE DANS LA PRESSE</b>	<b>16</b>
<b>6. L'EQUIPE DE L'OBSERVATOIRE DE LA FINANCE</b>	<b>27</b>

## **1. L'OBSERVATOIRE DE LA FINANCE...**

---

Les transformations qui ont touché la finance durant le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle ont - toutes - contribué à augmenter son autonomie et sa puissance : le progrès scientifique et l'augmentation du niveau de vie ont contribué à renforcer la « raison » économique. La finance, qui était jusque-là au service des Etats et des acteurs industriels et commerciaux-y compris l'agriculture et les services, se retrouve en position dominante.

Du fait de cette position et à cause de la complexité croissante de la finance, les opérateurs, mais aussi les décideurs politiques, ont toujours plus de difficulté à identifier avec précision les conséquences des transactions. Le contexte d'une finance toujours plus mondialisée confrontée à la multiplicité des cultures, amplifie la tentation des acteurs de se réfugier dans des paradigmes rassurants et d'évacuer ainsi la question plus complexe de l'effet de leurs décisions sur le bien commun.

Ainsi, au niveau individuel et institutionnel, les critères gouvernant la prise de décision se résument trop souvent à des préoccupations de rentabilité ; ils réduisent la notion de responsabilité à une dimension strictement juridique, et le terme éthique à des règles déontologiques.

Aujourd'hui, alors que quelques cas célèbres ont défrayé la chronique, il est de plus en plus essentiel de fournir des outils de discernement aux opérateurs financiers pour qu'ils puissent effectuer des prises de décision responsables et éthiquement fondées. Cette forme d'« autoréglementation » est d'autant plus importante si on veut éviter les risques de sur-réglementation auxquels la finance sera exposée si elle n'intègre pas l'éthique dans ses activités.

Depuis désormais dix ans, l'Observatoire de la Finance organise régulièrement des rencontres, stimule des échanges et des réflexions, publie une revue bilingue, afin qu'aux quatre coins du monde, au sein des institutions financières, dans les enceintes publiques ou académiques, et au cœur des entreprises, de plus en plus d'acteurs soient concernés par ces problématiques.

## **2. CONSEIL DE FONDATION**

---

Le conseil de fondation de l'Observatoire de la Finance:

- Ernesto Rossi di Montelera, président;
- Jean-Loup Dherse, vice-président;
- Yves Burrus, administrateur de Anglo Irish Bank (Suisse) SA, Genève;
- Emilio Fontela, doyen de la Faculté des Sciences économiques de l'Université de Nebrija (Madrid);
- Andrew Hilton, directeur et co-fondateur du Centre for the Study of Financial Innovation, London;
- Paul-André Sanglard, Président de la Banque cantonale du Jura;
- Anthony Travis, Senior Partner du Cabinet Gainsbury & Consorts, Genève;
- Membre honoraire : Maurice Cosandey, ancien président de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (ex-EPUL) et du Conseil des écoles polytechniques fédérales.

## 3. LES ACTIVITES DE L'ANNEE 2005

### 3.1 FINANCE & BIEN COMMUN

Le programme « Finance & Bien Commun » vise une meilleure prise en compte du bien commun dans les activités financières.

#### ► La revue *Finance & the Common Good / Bien Commun*

3 numéros de la revue ont été publiés en 2005 :

- No 21 : *From Bretton Wood to Basel II* (Printemps)
- No 22 : « *Homo oeconomicus* ». *Le mal-compris et le mal-aimé* (Eté)
- No 23 : *The Enterprise: Matter and Form(s)* (Hiver)



Le tirage de la revue se situe entre 350 et 400 exemplaires. A la fin 2005, la diffusion de la revue était la suivante : une centaine d'abonnements payants, autant d'envois d'office et d'abonnements gratuits, des numéros vendus à l'unité ou distribués à des fins de promotion.

Plusieurs efforts de promotion ont été entrepris en 2005 : un mailing aux banques centrales européennes avec le no 21, un mailing aux professeurs d'économie avec le no 22, et un mailing général de fin d'année. Quelques numéros ont été vendus grâce à ces efforts.

Une action de promotion des anciens numéros de la revue a également été entreprise depuis novembre 2005 : il est possible de recevoir un numéro gratuit de la revue (parmi les numéros 1 à 17) afin de la connaître. Pour le moment, il est encore trop tôt pour évaluer l'efficacité de cette action.

De plus, un partenariat rédactionnel et de distribution à été mis en place avec *Banque & Finance*. Ce partenariat devrait commencer en février 2006.



## EDITORS:

Paul H. Dembinski  
and Jean-Michel Bonvin

## ADVISORY BOARD:

- Helen Alford O.P.  
*Pontificia Università San Tommaso, Roma*
- Jan Krzysztof Bielecki  
*Bank Pekao SA, Warsaw*
- Hans J. Blommestein  
*OCDE, Paris*
- S. J. Chang  
*Illinois State University, Normal*
- Marc Chesney  
*University of Zurich*
- Andrew Cornford  
*Financial Markets Center*
- Henri-Claude de Bettignies  
*INSEAD, Fontainebleau*
- John Dobson  
*California Polytechnic, San Luis Obispo*
- Edouard Dommen  
*Bellevue*
- Emilio Fontela  
*University of Nebrija, Madrid*
- Andrew Hilton  
*Centre for the Study of Financial Innovations, London*
- Reinaldo Gonçalves  
*Federal University of Rio de Janeiro*
- Lubomir Mlcoch  
*Charles University, Prague*
- Maria Nowak  
*Association pour le Droit à l'Initiative Economique, Paris*
- Etienne Perrot  
*Université Catholique de Paris*
- Udo Reifner  
*Institut für Finanzdienstleistungen e.V., Hamburg*
- Ahmed Abdel Karim Rifaat  
*Islamic Financial Services Board, Kuala Lumpur*
- Ernesto Rossi di Montelera  
*Observatoire de la Finance, Genève*
- Antoine de Salins  
*Semaines Sociales de France, Bruxelles*
- Jean-Michel Servet  
*IUED, Genève*
- Crocker Snow  
*Money Matters Institute, Boston*
- Justin Welby  
*Church of England, Canterbury*
- Stefano Zamagni  
*University of Bologna*
- Laszlo Zsolnai  
*Business Ethics Center, Budapest*

N 21

## FROM BRETTON WOODS TO BASEL II

- Regulation vs. Transformation of Our Financial and Economic System,  
*P. Gupta*
- Are the International Financial Institutions Out-of-Date?,  
*C. Wyplosz*
- Everything you wanted to know about Basel II,  
*A. Cornford*
- Will Ethical Finance Survive Basel II?,  
*A. Travis*
- Capital Requirements for Banks in Non-Standard Contexts,  
*A. Cornford*
- Guardians of Trust: the Responsibility of Financial Regulators,  
*T. Padoa-Schioppa*

## OTHER ARTICLES

- Le microcrédit aux rayons X,  
*P.-A. Sanglard*
- Interdit ou toléré ? Le prêt à intérêt après Vix Pervenit (1745),  
*J.-C. Lavigne OP*
- 'The Good Company' : Confronting the Main Stream,  
*F. Amalric*
- From Solidarity to Robbery: Credit Cooperatives in Czechoslovakia,  
*L. Nemcová*

## NEWS MONITOR

The Protestant Ethic Ought to Speak Better English, *E. Dommen*  
 • Is the Swiss Banking Sector a Healthy Place to Work?,  
*G. Domenighetti* • Ethical Finance in Europe Following the Basle II  
 Agreements, *R. Milano* • De l'adoption à l'interprétation : le cas des In-  
 ternational Financial Reporting Standards (IFRS), *N. Véron* • Bâle II :  
 impact pour les entreprises, *F. Leuschen*

JUST PUBLISHED

finance &  
bien commun  
common good

N° 22

EDITORS:

Paul H. Dembinski  
and Jean-Michel Bonvin

ADVISORY BOARD:

- Helen Alford O.P.  
*Pontificia Università San Tommaso, Roma*
- Jan Krzysztof Bielecki  
*Bank Pekao SA, Warsaw*
- Hans J. Blommestein  
*OCDE, Paris*
- S. J. Chang  
*Illinois State University, Normal*
- Marc Chesney  
*University of Zurich*
- Andrew Cornford  
*Financial Markets Center*
- Henri-Claude de Bettignies  
*INSEAD, Fontainebleau*
- John Dobson  
*California Polytechnic, San Luis Obispo*
- Edouard Dommen  
*Bellevue*
- Emilio Fontela  
*University of Nebrija, Madrid*
- Andrew Hilton  
*Centre for the Study of Financial Innovations, London*
- Reinaldo Gonçalves  
*Federal University of Rio de Janeiro*
- Lubomir Mlcoch  
*Charles University, Prague*
- Maria Nowak  
*Association pour le Droit à l'Initiative Economique, Paris*
- Etienne Perrot  
*Université Catholique de Paris*
- Udo Reifner  
*Institut für Finanzdienstleistungen e.V., Hamburg*
- Ahmed Abdel Karim Rifaat  
*Islamic Financial Services Board, Kuala Lumpur*
- Ernesto Rossi di Montelera  
*Observatoire de la Finance, Genève*
- Antoine de Salins  
*Semaines Sociales de France, Bruxelles*
- Jean-Michel Servet  
*IUED, Genève*
- Crocker Snow  
*Money Matters Institute, Boston*
- Justin Welby  
*Church of England, Canterbury*
- Stefano Zamagni  
*University of Bologna*
- Laszlo Zsolnai  
*Business Ethics Center, Budapest*

« HOMO ŒCONOMICUS »,  
LE MAL-COMPRIS  
ET LE MAL-AIME

- *Pour une économie de la sympathie. Propos sur la double anthropologie d'Adam Smith, C. Marouby*
- «Homo Creator.» *The Conception of Man in Social Anthropology, C. Giordano*
- *Plaidoyer pour une méthode socio-économique, J.-M. Servet*
- «Homo donator» versus «homo œconomicus», *J. Godbout*
- *Freedom, Choice, Wealth and Welfare, B. Schwartz*
- *La quête de transparence au risque de l'anti-humanisme, D. Bessire*
- «Homo œconomicus» ou «Homo situs» ? *Un choix de civilisation, H. Zaoual*
- *Sortir de l'«homo œconomicus» : la voie anthropologique d'Amartya Sen, J.-M. Bonvin*
- *Economics, Well-Being and Theology, G. Karakunnel*
- *Saint Jean Chrysostome (IVe siècle) : à propos de «Business ethics», N. Acatrinei*
- *L'«homo œconomicus» dans son biotope, M. Abèlès*

OTHER ARTICLES

- *Soufisme et développement économique. Les leçons du Maroc, L. Sbai El Idrissi*
- *Anonymat et irresponsabilité, Groupe « Défis de l'argent »*

NEWS MONITOR

- *Franck Amalric • Marc Chesney and Rajna Gibson*
- *Yvan Mudry • Claude Baumann*

JUST PUBLISHED

finance &  
bien commun  
common good

N° 23

EDITORS:

Paul H. Dembinski  
and Jean-Michel Bonvin

ADVISORY BOARD:

- Helen Alford O.P.  
*Pontificia Università San Tommaso, Roma*
- Jan Krzysztof Bielecki  
*Bank Pekao SA, Warsaw*
- Hans J. Blommestein  
*OCDE, Paris*
- S. J. Chang  
*Illinois State University, Normal*
- Marc Chesney  
*University of Zurich*
- Andrew Cornford  
*Financial Markets Center*
- Henri-Claude de Bettignies  
*INSEAD, Fontainebleau*
- John Dobson  
*California Polytechnic, San Luis Obispo*
- Edouard Dommen  
*Bellevue*
- Emilio Fontela  
*University of Nebrija, Madrid*
- Andrew Hilton  
*Centre for the Study of Financial Innovations, London*
- Reinaldo Gonçalves  
*Federal University of Rio de Janeiro*
- Lubomir Mlcoch  
*Charles University, Prague*
- Maria Nowak  
*Association pour le Droit à l'Initiative Economique, Paris*
- Etienne Perrot  
*Université Catholique de Paris*
- Udo Reifner  
*Institut für Finanzdienstleistungen e.V., Hamburg*
- Ahmed Abdel Karim Rifaat  
*Islamic Financial Services Board, Kuala Lumpur*
- Ernesto Rossi di Montelera  
*Observatoire de la Finance, Genève*
- Antoine de Salins  
*Semaines Sociales de France, Bruxelles*
- Jean-Michel Servet  
*IUED, Genève*
- Crocker Snow  
*Money Matters Institute, Boston*
- Justin Welby  
*Church of England, Canterbury*
- Stefano Zamagni  
*University of Bologna*
- Laszlo Zsolnai  
*Business Ethics Center, Budapest*

THE ENTERPRISE:  
MATTER AND FORM(S)

- *Dépasser la société de capital, D. Flaux*
- *Governance of Corporate Power Networks, B. Fryzel*
- *The Growth Dilemma in Family-Owned Firms, P. Lorange*
- *Les Grandes Sociétés Transnationales en mutation, P. de Varax*
- *Entreprises insolubles en droit suisse et comparaison internationale, A. de Saba*
- *Cross-Border Transfer Pricing: A Corporate Governance Perspective, M. Cools*
- *Corporate Social Responsibility: A Critical Methodological Appraisal, P. L. Sacco and M. Viviani*
- *Les liens entre mission d'entreprise et gouvernance. Les cas de Dell et Thomson, M. Dion*
- *Sociétés commerciales européennes. Réalités et perspectives, P. de Wolf*
- *Quel avenir pour une conception « à l'européenne » du gouvernement d'entreprise ?, J. Vignon*

OTHER ARTICLES

- *Les quatre causes de l'efficacité informationnelle des marchés, C. Walter*
- *Peut-on financer les pauvres ? Les défis de la microfinance, F. Nkurikiye*

NEWS MONITOR

- *Philippe Spicher • Dirk Van Braeckel and Marc Bontemps*
- *Léopold Beaulieu • CJD*

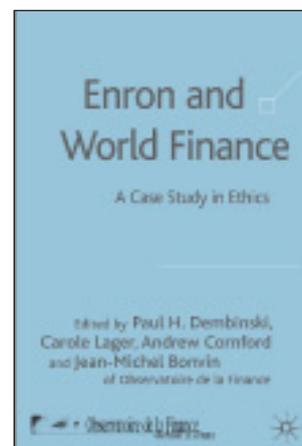
### ► Enron and World Finance. A Case Study in Ethics

Un ouvrage consacré à la débâcle d'Enron a été publié en collaboration avec la maison d'édition Palgrave MacMillan. Le livre était inspiré par le numéro 18/19 de notre revue, qui avait déjà traité ce même thème en été 2004.

L'ouvrage expose les questions éthiques sous-jacentes et les dilemmes auxquels les acteurs ont été confrontés à chaque étape du désastre. Les contributions d'une quinzaine d'auteurs sont divisées en 5 parties :

- 1) Enron : Origins, Character and Failure,
- 2) Ethics in Thought and Action,
- 3) Corporate Governance and Auditing,
- 4) Corporate Culture and Ethics,
- 5) Conclusion.

Publié à la fin 2005, *Enron and World Finance. A Case Study in Ethics*, est vendu par Palgrave au prix de £ 55.



## 3.2 FINANCE, ETHIQUE ET RESPONSABILITÉ

Ce programme aspire à sensibiliser les opérateurs financiers aux enjeux éthiques de leurs activités.

### ► La rencontre internationale « Ethique, Finance et Responsabilité »

La 4<sup>ème</sup> rencontre internationale « Ethique, Finance et Responsabilité » a eu lieu du 30 septembre au 1er octobre 2005, dans le cadre désormais habituel du Château de Bossey.

Comme les autres années, une cinquantaine de personnes ont profité des séances plénières et tables rondes proposées lors de la rencontre, comme aussi de l'ambiance propice aux contacts et aux discussions. Les *feedback* ont été très positifs.

Le partenaire presse de cette année était le magazine économique *Bilan*.



## Le programme de la rencontre « Ethique, Finance &amp; Responsabilité »

Vendredi 30 septembre 2005

10.30 **Session d'ouverture****Quelle forme pour l'entreprise de demain?**

Barbara Fryzel, Uniwersytet Jagiellonski , Cracovie

Dominique Flaux, Banque &amp; Finance, Genève

Jean-Michel Bonvin, Université de Genève

Michel Durier, Entreprise et Progrès, Paris

Président: Anthony Travis, Cabinet Gainsbury &amp; Consorts , Genève

14.00 **Sessions parallèles****A) Le prêt - quel partage de responsabilités ?**

Udo Reifner, Institut für Finanzdienstleistungen e.V., Hamburg

Benoît Granger, MicFin, Paris

Bertrand Cizeau, Cetelem, Levallois-Perret

Philippe Derudder, «L'homme en Devenir», Cahors

Pierre Aubort, Superviseur agréé HES, Ecoteaux

Président: Jean-Michel Bonvin, Université de Genève

**B) Le risque – entre technique et métaphysique**

Andrew Cornford, Economiste, Genève

Christian Walter, PricewaterhouseCoopers, Paris

Denis Ramelet, Université de Lausanne

Président: Emilio Fontela, Universidad Nebrija, Madrid

16.15 **L'éthique doit-elle/peut-elle être gérée ?**

Stephen Whittle, BBC, London

Jean-Marc Guillembet, Laser Cofinoga, Mérignac

Jean-Pierre Mean, Société Générale de Surveillance SA , Genève

Yves Semen, Philanthropos, Bourguillon

Président: Paul H. Dembinski, Observatoire de la Finance, Genève

Samedi 1er octobre 2005

09.30 **La formation/sensibilisation à l'éthique en finance**

Philippa Foster Back, Institute of Business Ethics, London

Robert G. Kennedy, University of St. Thomas, St. Paul, USA

Henri-Claude de Bettignies, INSEAD, Fontainebleau

Président: Marc Chesney, ISB, Université de Zurich

11.30 **Session de clôture****Finance & société: antagonistes ou partenaires?**

Rev. Justin Welby, Reconciliation Centre, Coventry

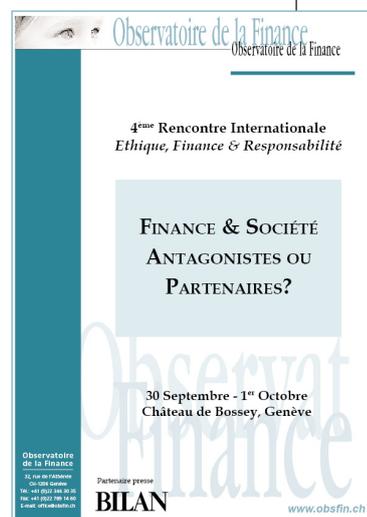
Karol Sachs, Crédit Coopératif, Paris

Paul H. Dembinski, Observatoire de la Finance, Genève

Bernard Perret, Paris

Président: Paul-André Sanglard, Banque Cantonale du Jura,

Porrentruy



## ► L'Echo de l'Ethique

Après la préparation entamée en 2004, le groupe de discussion de *L'Echo de l'Ethique* a atteint sa vitesse de croisière en 2005. Un article de présentation de cet espace de dialogue est paru dans *PME Magazine* de février 2005, et, dès lors, 5 réunions du groupe de discussion ont eu lieu durant l'année, afin de débattre et tenter d'éclairer les dilemmes et les doutes éthiques des situations du milieu professionnel.

Les membres du groupe de discussion sont :

- Jean-Michel Bonvin, sociologue, professeur à l'Université de Genève ;
- Paul H. Dembinski, économiste, directeur de l'Observatoire de la Finance ;
- Edouard Dommen, éthicien ;
- Mohammad Farrokh, historien, journaliste indépendant ;
- Maître Werner Gloor, avocat, juge suppléant à la Cour de Justice ;
- Madame Beth Krasna, administrateur d'entreprises ;
- Monsieur Jean-Jacques Manz, président de la fondation Ethique & Art ;
- François-Marie Monnet, professionnel de la finance ;
- Etienne Perrot s.j., professeur d'éthique ;
- Jane Royston, créateur d'entreprise, professeure.

En 2006, Monsieur Jean-Pierre Mean, avocat-conseil de la SGS, ralliera le groupe de discussion.



Les comptes-rendu de ces réunions sont publiés sur notre site Internet (<http://www.obsfin.ch/echo-ethique.htm>), comme aussi dans *PME Magazine*. Cette rubrique est, selon les dires du rédacteur en chef de *PME Magazine*, François Schaller, très appréciée.

Un autre partenariat est envisagé avec *Le Temps* mais les discussions n'ont pas encore abouti.

De plus, *Radio Cité* est intéressée par ces discussions et a proposé à l'Observatoire de la Finance d'animer une émission mensuelle de 20 – 30 minutes. Les modalités devraient se négocier en 2006.

Les pages dédiées à *L'Echo de l'Ethique* dans *PME Magazine* en 2005:

*L'éthique donne du sens à l'action*, n° 2, février 2005;

*Les conflits de loyauté*, n° 5, mai 2005;

*Management par délation*, n° 9, septembre 2005.

Le compte-rendu de la dernière discussion paraîtra en janvier 2006.



**PAUL  
DEMBINSKI**

Université de  
Fribourg et  
Observatoire  
de la Finance  
à Genève.

# L'éthique donne du sens à l'action

Une question de morale n'est pas forcément un simple état d'âme sans fondement. Un groupe de sages va se pencher de manière régulière sur les préoccupations de collaborateurs confrontés à leur malaise.

**L**a vie professionnelle génère naturellement des dilemmes éthiques. S'ils restent refoulés, ils taraudent en profondeur et sapent le moral des personnes et institutions qu'ils peuvent conduire à la rupture. L'Echo de l'Éthique se veut un espace de dialogue où les problèmes éthiques liés à la vie professionnelle peuvent être articulés et débattus dans le respect strict de l'anonymat, pour le plus grand bien de tous.

Il y a quelques années, l'essai au titre provocateur *L'Horreur économique* faisait fureur. Viviane Forrester y dépeignait une économie mangeuse d'hommes et destructrice des moindres restes d'humanité. A l'époque, cette thèse, sans doute prise au second degré, avait été l'occasion de se faire peur, le temps d'un verre entre amis. Entre-temps, la saga des grands scandales économiques et financiers a secoué le monde. Cet étalage public a levé un coin de voile sur les tensions et les compromissions auxquelles le personnel des entreprises peut se trouver acculé, ou juste exposé.

**TENSIONS.** Aujourd'hui, les sondages internes, les études et les nouvelles ponctuelles convergent pour indiquer que le degré des tensions humaines dans le monde de l'entreprise atteint des niveaux inégalés. Ces tensions sont très va-

riées: surcharge de travail, interférences entre le temps professionnel et le temps privé, pression à la performance à tout prix, incertitudes liées à l'emploi, stress, mobbing, etc.

Fondation sans but lucratif basée à Genève, l'Observatoire de la Finance vient d'ouvrir un espace de dialogue pour appréhender ce mal-être diffus qui gangrène le cœur de l'économique. Sous le nom L'Echo de l'Éthique, cet espace veut justement faire «écho» – grâce à un dialogue doublement anonyme – aux interrogations et préoccupations éthiques qui surgissent dans le monde de l'économie et de l'entreprise. Par cette démarche de service totalement bénévole, il entend apporter, dans la mesure du possible, un complément de discernement et ainsi éclairer l'action de ceux qui sont pris dans la tourmente des dilemmes éthiques concrets. L'Echo de l'Éthique souhaite établir l'échange entre, d'un côté, ceux qui expérimentent directement dans leur vie du questionnement éthique à travers leurs activités économiques (employés, patrons, consommateurs, conseillers, juristes ou médecins) et, de l'autre, un groupe de personnes qui ont accepté de se mettre en situation pour aider à une lecture plus claire des dilemmes en présence.

Les entreprises n'offrent l'occasion qu'à titre exceptionnel à leurs col-

laborateurs d'aborder la dimension éthique ou morale de leur situation ou de leur activité. Quoi qu'on fasse, en entreprise, le débat sera

## Le groupe de travail de L'Echo de l'Éthique

**JEAN-MICHEL BONVIN**, sociologue, professeur à l'Université de Genève

**PAUL H. DEMBINSKI**, économiste, directeur de l'Observatoire de la Finance

**EDOUARD DOMMEN**, éthicien  
**MOHAMMAD FARROKH**, historien, journaliste indépendant.

**WERNER GLOOR**, juge suppléant à la Cour de Justice, Genève

**BETH KRASNA**, administrateur d'entreprises

**JEAN-JACQUES MANZ**, président de la fondation Ethique & Art

**FRANÇOIS-MARIE MONNET**, professionnel de la finance

**ETIENNE PERROT S.J.**, professeur d'éthique

**JANE ROYSTON**, créateur d'entreprise, professeur

*Vous pouvez adresser votre courrier anonyme (mais suffisamment détaillé!) à l'Observatoire de la Finance L'Echo de l'Éthique 32, rue de l'Athénée, 1206 Genève ou office@obsfin.ch*

toujours biaisé par des enjeux stratégiques, ou chargé de sous-entendus. Or, c'est uniquement en se basant sur des situations vécues au quotidien qu'il est possible de faire le point sur les tensions éthiques dans le monde de l'économie afin d'offrir aux personnes directement concernées par ces tensions, sinon une réponse, du moins une validation grâce à la confrontation de leur expérience avec le regard des autres.

**TABOU.** Pour «remonter le moral», pour «soudier l'équipe», pour «asseoir le sens des valeurs communes», pour «oser ensemble», les entreprises recourent à des consultants en matière de culture, de valeurs ou de responsabilité. Ces interventions prennent la forme de séances de sensibilisation, de thérapies de groupes ou individuelles, etc. Toutefois, dans leur immense majorité, elles s'arrêtent aux symptômes, faute de pouvoir atteindre les causes du malaise ou du mal-être. En effet, les questions éthiques dans les entreprises sont souvent par précaution soit confiées à des conseils, comités et autres «boards» qui délibèrent à huis clos, soit relèvent exclusivement d'un effort de communication à usage externe.

En conclusion, la discussion éthique reste trop souvent taboue à l'intérieur des entreprises, alors que peu nombreux sont les interlocuteurs externes qui peuvent comprendre les situations rapportées et donner aux personnes des avis un tant soit peu pertinents. En effet, le questionnement éthique ne relève directement ni du

psychologue, ni du médecin, ni du clergé. A cela s'ajoute l'appréhension d'aborder certains sujets de peur d'être psychiatrisé, jugé, ou dénoncé à la direction par un collègue malveillant.

Le groupe de travail qui a accepté de donner vie à l'Echo de l'Éthique est composé de personnes venant d'horizons très divers, tant professionnels que culturels ou spirituels. Elles sont disposées à réfléchir, raisonner et discuter pour tenter d'éclairer les dilemmes, les doutes éthiques et les situations dont le groupe de travail sera saisi. Elles ont en commun la conviction que l'éthique n'est pas qu'une question personnelle, et qu'elle ne doit pas être refoulée exclusivement dans la sphère privée. L'éthique doit retrouver la place qui est la sienne, celle de l'instrument de discernement qui structure les décisions et les actions professionnelles.

A force de refouler le dilemme éthique, faute d'avoir pu l'exprimer, l'articuler, voire l'appréhender, des personnes ou organisations risquent la rupture avec son cortège de conséquences personnelles, économiques et sociales. Pour éviter cela, il faut que l'éthique (re)devienne un sujet de préoccupation pour tous, pas seulement pour ceux qui en parlent le plus volontiers aujourd'hui, à savoir ceux qui n'ont pas, ou plus, d'enjeux professionnels: les «has been» et les «outsiders». En un mot, il faut que les situations de doutes et d'inquiétudes éthiques qui surgissent sur des lieux de travail reçoivent un écho, y compris sur la place publique.

**DÉBAT.** Le pari de L'Echo de l'Éthique est d'utiliser l'expérience, la capacité d'écoute et le recul des uns pour tenter de démêler les dilemmes des autres. Le groupe de travail va donc débattre à partir des cas et des situations qui lui seront transmises par ceux qu'elles concernent au premier chef. Il n'entend en aucun cas donner des conseils moraux ou des analyses psychologiques de boulevard, mais bien encourager chacun à tracer sa propre ligne de conduite en prenant, au besoin, le contre-pied des opinions exprimées par le groupe de travail.

Le principe de fonctionnement de l'Echo de l'Éthique est simple. Pour informer ou soumettre à la discussion du groupe de travail une situation qui pose problème, il suffit de la décrire et d'adresser un courrier anonyme à l'Observatoire de la Finance (*L'Echo de l'Éthique - office@obsfin.ch*). Le groupe de travail se réunira une fois par mois pour débattre en profondeur des cas ou situations, sans chercher nécessairement le consensus.

Au terme de chaque réunion, un compte rendu détaillé sera rédigé par un professionnel de la communication. Ce texte sera accessible sur le site *obsfin.ch/echo-ethique.htm*. Par cet intermédiaire, les auteurs des missives initiales pourront prendre de manière anonyme connaissance des commentaires et des réflexions du groupe de travail. Des comptes rendus de ces travaux pourront être publiés par *PME Magazine*, partenaire média principal. **PME**

# Les conflits de loyauté

Une question d'éthique dans le monde du travail n'est pas forcément un simple état d'âme sans fondement. Deux exemples concrets avec l'avis d'un groupe d'experts.

## 1 ETHIQUE

### DES CONSÉQUENCES

Conflit de loyauté de la responsable du service finances et comptabilité d'une entreprise. Entre son chef direct, qu'elle apprécie, et le nouveau directeur général. Celui-ci lui demande de faire un audit de tout le département. Elle sait que cet audit va être utilisé pour faire pression sur son chef direct, donc le pousser vers la sortie. A noter que les deux hommes se sont déjà trouvés précédemment dans une situation de conflit dans une autre entreprise. Elle accepte la mission, mais décide d'informer son chef direct de ce qui se trame contre lui. «Ai-je pris la bonne décision?»

Dans quelle mesure un cadre peut-il accepter d'être utilisé pour des objectifs qui ne sont pas les siens, mais ceux d'un dirigeant d'entreprise dont on peut penser qu'il veut régler de vieux comptes? On peut certes penser que la personne concernée s'en tire à bon compte en informant son chef direct du conflit de conscience qui est le sien tout en menant à bien sa mission. Le fait d'accomplir une tâche discutable, mais avec des états d'âme, est-il suffisant pour exonérer de tout reproche celle qui s'en acquitte?

A priori, cette attitude scrupuleuse mais pas téméraire ne suscite pas l'admiration. Du point de vue du droit, l'option choisie n'est pas non plus sans risque: la collaboratrice doit fi-

délité à son employeur, et elle n'a pas à révéler à un tiers qui fait l'objet de l'audit la finalité de celui-ci. Sous l'angle éthique, la question peut être reformulée de la manière suivante: a-t-on le droit de désobéir à son employeur et, si oui, dans quelle mesure et à quelles conditions?

Pour le Code des Obligations, l'obéissance est de règle, à moins d'assister à un acte illégitime. Il reste à savoir si l'on est

*Comment rester loyal entre deux dirigeants qui veulent se nuire?*

véritablement en présence d'un cas de conscience. Mis au courant par sa collaboratrice de ce qui se tramait contre lui, le directeur financier concerné pourrait donner sa démission et court-circuiter la procédure menée à son encontre.

De ce point de vue, la voie moyenne choisie par la personne chargée de mener l'audit peut être considérée comme étant concrètement la plus appropriée, même si elle n'est pas totalement satisfaisante, ni sous l'aspect de l'éthique – elle devrait refuser purement et simplement de se faire instrumentaliser – ni en regard du droit qui lui imposerait de s'exécuter et de se taire. En se ralliant à ce point de vue, on fait prévaloir une éthique des

conséquences sur une éthique des valeurs qui consisterait à faire ce qu'on estime devoir faire, advenue que pourra.

## 2 RECOURS POSSIBLE

La collaboratrice directe du chef du personnel d'une grande entreprise, à la tête d'une équipe d'une douzaine de personnes, s'estime confrontée à un problème de loyauté vis-à-vis de son supérieur hiérarchique (dont les compétences sont mises en doute par ses subordonnés). Elle tente de l'amener à modifier sa manière de travailler, qui a des répercussions négatives sur ses propres collaborateurs. Malgré son insatisfaction et les offres qui lui sont faites ailleurs, elle reste à son poste, par loyauté envers une équipe qu'elle ne veut pas laisser après seulement une année. «Est-ce que ma manière de faire est éthique?»

Reprocher à son chef de ne pas être d'accord avec ses observations peut difficilement passer pour un dilemme éthique. En revanche, la position de la personne concernée, qui est dans une situation intermédiaire entre son chef direct, ses collaborateurs et l'entreprise en tant qu'institution, peut se poser en termes de conflit de loyautés. reprocher à son chef de ne pas agir comme elle le ferait elle-même, pose en fait la question de savoir si la loyauté qui lui est due doit aller

«Echos de l'Éthique» est un groupe de travail formé de personnalités qui se réunissent périodiquement à Genève pour traiter de cas réels dans les entreprises qui lui sont soumis anonymement à l'adresse: Observatoire de la Finance, *Echos de l'Éthique*, rue de l'Athénée 32, 1206 Genève (ou: [office@obsfin.ch](mailto:office@obsfin.ch)).

Le groupe comprend: Jean-Michel Bonvin, Paul H. Dembinski, Edouard Dommen, Mohammad Farrokh, Werner Gloor, Beth Krasna, Jean-Jacques Manz, François-Marie Monnet, Etienne Perrot, Jane Royston (*lire aussi PME Magazine de février 2005*).

Les textes complets sont accessibles sur le site: [www.obsfin.ch/echo-ethique.htm](http://www.obsfin.ch/echo-ethique.htm)

jusqu'à renier ses propres valeurs. Peut-être aussi surestime-t-elle tant sa position que ses possibilités d'action dans l'entreprise. N'aurait-elle pas dû accepter l'une ou l'autre des offres qu'on lui a faites et quitter l'entreprise?

Le débat a aussi fait apparaître la rigidité du droit applicable face à ces questions de loyauté. Le Code des Obligations, qui mérite bien son nom, insiste en effet sur la fidélité à l'entreprise comme devant l'emporter sur toute autre considération, la seule exception à ce principe étant de ne pas commettre un délit. Encore doit-il s'agir d'un délit caractérisé car, dans les cas où le doute est permis, l'employé doit d'abord en référer à son chef, voire s'adresser au conseil d'administration, et ceci même lorsqu'il s'agirait de faire cesser des agissements condamnables du point de vue éthique. **PME**

# Management par délation

Susciter dans les entreprises des témoignages confidentiels pour mettre fin à des situations potentiellement scandaleuses n'est acceptable qu'en référence à un système éthique élaboré.

## 1 ETHICAL HOTLINES

Des «ethical hotlines» à usage interne ont été introduites dans certaines entreprises. On demande au groupe de travail s'il faut les considérer comme des témoignages de confiance ou comme les instruments d'une sorte de management par délation.

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à introduire des «lignes éthiques» permettant à leurs employés de trouver une écoute en principe bienveillante, dans un climat de confidentialité. Paul Dembinski cite le cas de Citicorp, où la mise à disposition d'une telle ligne s'accompagne de cours obligatoires d'éthique. Dans le cas précis, ce service est effectué à l'interne, mais il existe aussi des sociétés qui proposent des hotline aux sociétés désireuses de sous-traiter ces questions, comme le relève Beth Krasna.

Pour Paul Dembinski, cette seconde solution est moins satisfaisante en termes de feedback, bien que les dirigeants de la Citicorp affirment qu'une dizaine de situations ont pu être «rectifiées» depuis l'introduction de la hotline. De ce point de vue, l'efficacité se mesure en fonction du nombre de scandales évités. L'enjeu est important pour les entreprises: il s'agit en fait de maîtriser les affaires potentiellement dommageables avant qu'elles n'arrivent dans le domaine public. Il reste à savoir ce que les diri-

geants de l'entreprise concernée font des informations qui remontent jusqu'à eux. De l'avis de Jean-Jacques Manz, la question se pose différemment selon la taille de l'entreprise: «Lorsque j'étais moi-même dirigeant, ma cheffe comptable faisait office de hotline improvisée. Elle savait m'en parler en respectant l'anonymat des personnes concernées. Mais, bien sûr, cela ne peut pas marcher comme cela

*La délation peut permettre de maîtriser des affaires dommageables avant qu'elles n'arrivent dans le domaine public.*

dans une grande entreprise.» Autre question, posée par Edouard Dommen, celle de la référence éthique: s'agit-il de la «morale ambiante» ou alors d'une «éthique d'entreprise»? Dans le second cas, il n'est évidemment pas envisageable de sous-traiter une hotline. Mais la question la plus délicate est celle du rapport à la délation. Pour Etienne Perrot, l'intérêt de celui qui dénonce est déterminant à cet égard. Le gatekeeper doit toujours s'interroger sur les intentions du dénonciateur; sous couvert de justice il est possi-

sible de découvrir des intentions immorales, vengeance, prédation, etc.

Beth Krasna reformule donc le principe en référence à une éthique supérieure. «Si l'on adhère à une éthique globale, une telle démarche est acceptable.» A cela s'ajoute qu'il faut un certain courage pour se détacher du groupe et dénoncer une situation de mobbing ou d'illégalité. Une problématique que Paul Dembinski relie à celle des «whistle blowers», dont le rôle est désormais considéré comme essentiel et digne de protection. Faut-il conférer à la délation des lettres de noblesse? Oui, mais seulement à certaines conditions et dans un vrai cadre de référence éthique.

## 2 MALAISE DE VENDEUR

Un étudiant qui en a fait l'expérience demande au groupe de travail s'il est éthique de vendre des abonnements au porte-à-porte pour un quotidien régional dans un quartier populaire où les gens ne lisent que rarement, et dont les revenus paraissent particulièrement modestes.

Quelles sont les motivations du vendeur? A-t-il vraiment choisi ce travail? Beth Krasna fait état d'une conception généralement admise selon laquelle les comportements de survie sont exclus du champ de l'éthique. Au niveau individuel bien sûr, celui qui est très exigeant vis-à-vis de lui-même peut essayer de faire autre chose, à condi-

«Echo de l'Éthique» est un groupe de travail formé de plusieurs personnalités qui se réunissent périodiquement à Genève pour traiter de cas réels qui lui sont soumis anonymement à l'adresse: Observatoire de la Finance, Echos de l'Éthique, rue de l'Athénée 32, 1206 Genève (ou: [office@obsfin.ch](mailto:office@obsfin.ch)).

Le groupe comprend:

Jean-Michel Bonvin,  
Paul H. Dembinski,  
Edouard Dommen,  
Mohammad Farrokh,  
Werner Gloor, Beth Krasna,  
Jean-Jacques Manz,  
François-Marie Monnet,  
Etienne Perrot,  
Jane Royston.

Les textes complets sont accessibles à l'adresse:

[www.obsfin.ch/echo-ethique.htm](http://www.obsfin.ch/echo-ethique.htm)

tion qu'il en ait le choix. «Celui qui est confronté à un problème éthique, c'est évidemment l'employeur», ajoute Edouard Dommen. «Ce qui ne libère pas le vendeur de toute obligation», tempère Jean-Jacques Manz, estimant qu'il appartient à ce dernier, tout en jouant son rôle, de ne pas donner de «faux arguments».

S'il paraît excessif dans ce cas de parler de dilemme éthique, il peut y avoir un conflit de valeurs sous-jacent. C'est l'opinion d'Etienne Perrot qui met en évidence l'existence d'une «morale interne» valable pour une entreprise ou une profession. Elle peut aussi se décliner en termes d'identité professionnelle. Sous cet angle, il est clair que la personne concernée n'est pas à l'aise dans son rôle de vendeur. Le mieux, pour elle-même comme pour l'entreprise, serait qu'elle renonce à ce job. **PME**

### ► Mind the GAP

La méthode d'analyse *Mind the GAP* a été testée sur deux institutions durant l'année 2005 : la Banque cantonale du Jura et l'hôpital de La-Chaux-de-Fonds. Ces expériences ont permis de tester, d'une part, la compréhensibilité et la faisabilité du questionnaire, et, de l'autre, l'analyse et le rapport présenté à l'entreprise.



Dans le courant de l'année 2006, la méthode sera appliquée à la Corporación MAPFRE en Espagne et aux Services Industriels de Genève.

## 3.3 FINANCE, CULTURE ET SOCIÉTÉ

Le programme « Finance, Culture et Société » explore les conditions d'un système financier durable, comme aussi la manière dont les grandes traditions spirituelles perçoivent et influencent les pratiques financières.

### ► Le « manifeste »

En 2006, l'Observatoire de la Finance fêtera ses dix ans d'activité.

A cette occasion, une mise à jour de la brochure *Les marchés financiers. Une vocation trahie ?*, (qui avait porté, en 1996, à la création de la fondation) a été entamée en 2005 et sera achevée l'année prochaine.

La première partie de ce texte a déjà été distribuée à un cercle restreint de personnalités.

### ► Economie et finance globales. La portée des chiffres

Les discussions pour la publication de la mise à jour de cet ouvrage, publié pour la première fois en 2002 avec les Nations Unies, se sont poursuivies.

La CNUCED et l'OCDE sont intéressées par la publication.

## 4. LA PAROLE A L'OF - PARTICIPATION A DES CONFERENCES

► **III Encuentro de Economía Ética**, Universidad Nebrija, Madrid, 19 janvier 2005  
Présentation de Paul Dembinski, « The Ethical Dilemmas of Innovative Enterprises ».

► **Gaudium & Spes, There is Hope for Development**, Rome, 16-18 mars 2005  
Présentation de Paul Dembinski et Giorgio Gawronski, « There is Hope for Development ».

► **Notre Dame Jérusalem**, 13-17 mai 2005  
Présentation de Paul Dembinski, « Homo financierius et l'enseignement social chrétien ».

► **Table ronde Éthique et Argent**, Bourg en Bresse, 6 octobre 2005  
Présentation de Paul Dembinski.

► **Fraternité Eucharistein**, 27 octobre 2005  
Présentation de Paul Dembinski, « Quelle place pour l'éthique ? »

► **Business in Society**, Université de Genève, 10 novembre 2005  
Présentation de Paul Dembinski, « Finance & Société. Antagonistes ou partenaires ? ».

► **La corruption au niveau des collectivités locales. Expériences et comparaisons Pologne, Allemagne, Suisse**, University Cardinal Stefan Wyszyński & Université de Fribourg, 14 novembre 2005  
Présentation de Paul Dembinski, « Corruption. Un phénomène transculturel ? ».

► **Pôle de Socio-Economie solidaire**, Toubab Dialaw (Dakar), 19-21 Novembre 2005  
Présentation de Paul Dembinski, « Finance et Éthique : entre vice et vertu ».

► **Rencontre St-Nicolas et Dorothée de Flüe**, Saint-Maurice, 25-27 novembre 2005  
Présentation de Paul Dembinski, « Finance, économie et société, quel ménage ? ».

## 5. L'OBSERVATOIRE DANS LA PRESSE

► *Quand l'éthique se regarde dans le miroir de la finance*

Par Etienne Perrot, paru dans *Banque & Finance*, no 72, de mars/avril 2005

### ÉTHIQUE

# Quand l'éthique se regarde dans le miroir de la finance

Quel que soit son nom, déontologie, morale des affaires, code de bonne pratique, règle de conduite, l'éthique se présente toujours de l'extérieur au monde de la finance. Comme si la finance avait besoin d'un supplément d'âme pour réaliser son objet social! Les Conseils en éthique professionnelle ne raisonnent pas autrement que les économistes classiques: la science économique appellerait son complément moral et politique qui viendrait d'une autre planète. Odieuse disjonction!

**D**ans la pratique financière, par le risque sont réunies les deux rationalités séparées par Max Weber: la rationalité économique et la rationalité éthique. Car toutes les deux, éthique et finance, relèvent du projet plus que des événements passés. C'est en s'appuyant sur le risque que l'on peut inverser le propos classique, et prétendre que la finance a quelque chose à dire à l'éthique.

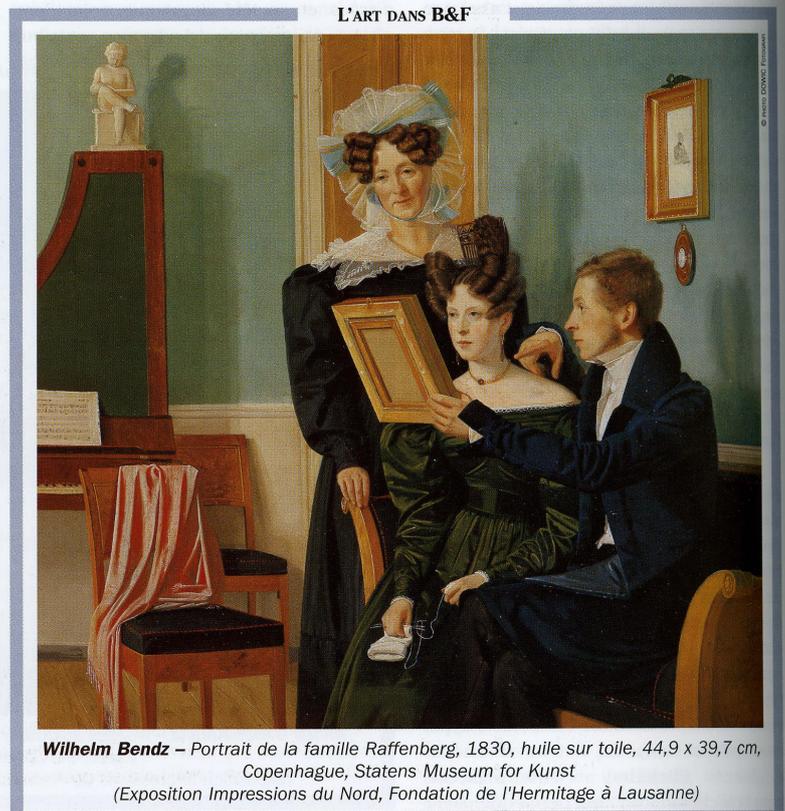
#### Une légitimité de moins en moins contestée

La finance, ce commerce des promesses, ne s'est que très lentement dégagée des suspicions liées à la spéculation. Depuis l'antiquité, les métiers d'argent étaient laissés aux populations politiquement marginalisées: les Parsis en Inde, les Arméniens dans l'empire Ottoman, les Juifs dans l'Espagne du Moyen Age, les Protestants en France. Dans la vision classique du XIX<sup>e</sup> siècle, la finance rejoignait les services administratifs et commerciaux dans la catégorie infamante des travaux improductifs, voire parasites, pour ne pas dire antisociaux. Karl Marx en a fait son fonds de commerce. Aujourd'hui, les services et le commerce jouissent d'une légitimité bien établie. Restent les réticences devant la finance. Ces réticences ne se justifient pas. Elles s'expliquent cependant par la peur devant le risque. Tous les services rendus par la finance sont en effet autant de paris sur l'avenir: le commerce des monnaies sur la communauté de paiement qui acceptera, ou non, le signe monétaire; l'assurance sur la récurrence d'événements aléatoires; l'anticipation sur l'état du

monde futur qui permettra, ou non, de payer ce qui est attendu.

Le risque, inhérent à la finance, engendre également la prudence, cette intelligence des situations, qui est à l'origine de l'éthique: prévoyance pour les événements

que l'on peut prévoir d'une manière quasi mécanique, prévention qui joue davantage sur les régularités de catégorie d'événements que sur les certitudes de cas; enfin précaution qui affronte les événements émergents, ceux qui ne se sont encore



jamais réalisés dans le passé, mais qui pourraient surgir dans l'avenir.

### Au fondement de l'éthique, le risque

«L'éthique est la mise au jour du risque», écrivait Ulrich Beck dans son ouvrage *La société du risque*. Cela se comprend assez bien: dans un univers parfaitement certain, le destin serait déjà écrit et la liberté du professionnel serait à la fois impuissante et irresponsable. Manifestation du risque, l'éthique suppose un horizon normatif, ajoutait le même auteur. Le financier est ici en pays de connaissance: l'échéance conditionne à la fois le risque et l'espérance de gain. Tout le travail du financier consiste, chacun le sait, non pas à supprimer le risque – cela est impossible dès que l'on travaille avec le futur – mais à le circonscrire, à le diviser et à le répartir entre les agents qui acceptent de l'assumer moyennant rémunération. C'est là son apport positif à la vie sociale. Ce travail est d'une moralité indiscutable. Qu'elle soit pour risque ou pour faute, la responsabilité consiste toujours à réduire l'incertitude, à défaut de pouvoir la supprimer: laisser au hasard le soin de décider est en effet irresponsable. C'était déjà l'argument moral du deuxième Concile du Latran en 1139 qui interdisait l'usage de l'arbalète: l'arbalétrier envoyait tellement loin ses petites flèches qu'il ne pouvait ni voir, ni maîtriser les conséquences de son geste!

Non seulement la finance rejoint ici l'éthique mais, plus encore, elle peut enseigner à l'éthique quelque chose d'important. Le souci des financiers de placer tous les ayants-droit dans la même catégorie de risque, en pourchassant le double intérêt, les délits d'initiés, les manipulations de cours, conduit finalement à rendre les ayants-droit solidaires des risques communs. La finance rappelle ici à l'éthique que dans un monde incertain toute sécurité acquise par les uns se paie d'une insécurité accrue pour les autres. En absence de régulation (dont la finance est un des principaux rouages), les risques se répartissent entre les groupes sociaux dans une sorte de jeu de mistigri où l'art est de refile la patate chaude à son voisin. Certes, les revenus

garantis par la puissance publique ou par quelque situation de monopole ont des effets bénéfiques anticycliques favorables au système économique tout entier. Mais ce n'est vrai qu'en économie fermée. En revanche, force est de constater qu'en cas de choc extérieur, les rémunérations prédéterminées incombent à ceux qui assument les risques économiques.

## «Dans la vision classique du XIX<sup>e</sup> siècle, la finance était reléguée dans la catégorie infamante des travaux improductifs, voire parasites, pour ne pas dire antisociaux»

«Les risquent obéissent à une logique de classes», disait récemment Ulrich Beck, allant jusqu'à prétendre que société de classes et société de risque coïncident; c'est parfaitement vrai. La finance contribue à faire en sorte que la rémunération des risques aille bien à la classe de ceux qui les prennent. Vaste chantier qui articule les deux rationalités déjà repérées par Max Weber: la rationalité de l'économie et celle de l'éthique.

### Les limites de la rationalité scientifique

La finance scientifique est née avec la philosophie des Lumières dans un souci éthique d'égalité entre les ayants-droit. La loi des intérêts composés, associée au calcul des probabilités initié par Blaise Pascal au siècle précédent, permettait d'espérer un traitement égal face aux aléas de l'économie. Malheureusement, la vie sociale n'est pas soluble dans l'arithmétique. Se sont rapidement faites jour les conditions institutionnelles de cette belle égalité face à l'incertitude; d'où l'apparition successive des marchés organisés dont l'avantage principal est la publicité des prix. Dans la foulée s'élaborait une théorie du portefeuille qui permet, sous des hypothèses probabilistes aujourd'hui remises en question, de gérer les investissements financiers comme s'ils étaient des arbitrages quasi automatiques. Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle se mettaient en place des marchés à terme, d'abord pour les

produits agricoles, puis pour les principaux produits de base; enfin, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle apparaissaient les options, et finalement tout leur cortège de produits sophistiqués. Tout cela mêle inextricablement couverture et spéculation risquée, science et projet.

Restaient les risques inhérents aux opérateurs eux-mêmes. Ici encore, la rationalité scientifique a été la première invoquée: à défaut d'une réglementation publique toujours en retard sur les techniques bancaires et boursières, on a fait appel à la rationalité éthique. Mais, dans une logique scientiste on a cru pouvoir «remplacer le gouvernement des hommes par l'administration des choses», comme le prétendait Auguste Comte. Cette

éthique déguisée en science, c'est la déontologie, le discours du devoir professionnel, devoir assorti de plus en plus souvent de sanctions, ce qui aligne encore plus l'éthique sur la contrainte. Le *compliance officer* devient alors l'incarnation du responsable; les employés n'étant que des agents dont le rôle est de se soumettre aux normes juridiques, fiscales, financières et professionnelles. Le dynamisme des métiers de la finance s'en ressent aujourd'hui: chaque agent joue la conformité et s'abrite sous une norme formelle ou sous la signature du supérieur hiérarchique ou du client. Ici encore, la sécurité des uns fait l'incertitude des autres. L'éthique se joint ici à la finance pour poser la seule question qui vaille: qui en supporte le coût? ■

Etienne PERROT  
Observatoire de la finance

Banque&Finance publie une rubrique d'éthique financière, placée sous la responsabilité de l'Observatoire de la Finance, une fondation créée en 1996 à l'instigation du professeur Paul Dembinski. La problématique de l'Observatoire de la Finance est reflétée dans *Finance&Common Good/bien commun*, une revue spécialisée dans les questions d'éthique financière et de finance éthique.

► *Les lois du marché moralement neutres ?*

par Paul H. Dembinski, paru dans la *Tribune de Genève* du mercredi 20 avril 2005

L'INVITÉ

# Les «lois du marché» moralement neutres?

Depuis plus de deux siècles l'activité économique affermit son indépendance à la fois par rapport aux lois morales et aux régulations religieuses. Ainsi elle prétend être gouvernée exclusivement par des lois propres quasi naturelles, à l'instar de la nature soumise aux lois de la physique. Dans cette perspective, la chose économique apparaît comme étant moralement neutre, soumise uniquement «aux lois du marché».

En vertu du principe selon lequel rien d'humain ne lui est étranger, la chrétienté en général, et l'Église catholique en particulier, ont toujours montré beaucoup de réticences à admettre l'autonomie de l'activité économique par rapport à la morale. Aujourd'hui, l'irruption en force des préoccupations éthiques au cœur de l'économie témoigne d'un certain désarroi et (re) pose à nouveau la question du sens.

À l'évidence, l'économique à l'instar des autres champs du social ne fait sens qu'éclairé par la philosophie morale et bridé par l'éthique. C'est d'ailleurs dans ces deux directions que s'est affiné depuis plus de cent ans l'enseignement social chrétien, dont l'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII (1891) marque le renouveau en faisant écho aux «choses nouvelles» dont la révolution industrielle était porteuse.

La reconnaissance de la dignité inaliénable de la personne humaine est le cœur de l'enseignement social chrétien, tout comme elle est le fondement de la Charte des droits de l'homme. Unique sujet de la vie sociale, et partant économique, l'enseigne-

ment social chrétien exclut toute velléité de sa transformation en «objet». De plus, la dignité de la personne implique le respect de la double dimension de la nature humaine: individu libre et conscient de ses choix, l'homme est aussi membre de la société. L'homme est donc naturellement ouvert aux autres et partant artisan et coresponsable du bien commun.

Bien que le concept de bien commun s'enracine dans la pensée grecque, il est aujourd'hui une des poutres maîtresses de la pensée chrétienne en matière d'économie. Ni utopie ni «troisième voie», le bien commun désigne l'exigence du souci simultané du bien de chacune des personnes et de la communauté qu'elles composent. Pour Jean Paul II, la «civilisation de l'amour» qu'il appela de ses vœux est l'expression terrestre la plus accomplie du bien commun.

Compte tenu des fondements de la vision chrétienne de la société, il n'est pas étonnant que Jean Paul II ait consacré sa première encyclique «sociale» au travail (*Laborem exercens*, 1983). Il y expose les trois dimensions essentielles et complémentaires du travail: source de subsistance et de rémunération, mode d'enrichissement et de développement personnel, et moyen pour contribuer au bien commun. De là, les conditions d'un travail digne sont réunies quand ce dernier assure une existence digne à la famille, qui permet l'enrichissement et le développement personnel et qui, de plus, permet de contribuer au bien commun.

Le rappel de cette triple conjonction s'adresse autant aux col-



PAUL H.  
DEMBINSKI

Professeur, directeur  
de l'Observatoire de la finance\*  
Genève

**«Aucune propriété n'est totalement exclusive puisqu'elle est flanquée d'une «hypothèque sociale» qu'il appartient aux propriétaires — dépositaires temporaires — de respecter et de faire fructifier au service du bien commun»**

laborateurs qu'aux employeurs – créateurs de postes – et aux «employeurs indirects», c'est-à-dire ceux dont l'action a une incidence indirecte sur la qualité du travail dans une société ou entreprise. Un autre prolongement quasi naturel du principe de l'inaliénable dignité de l'homme, est l'affirmation du principe de la suprématie du travail sur le capital. Ce principe, déjà articulé par le pape Léon XIII et rappelé avec force par Jean Paul II. Il prend une signification particulière à l'âge de la globalisation financière et de la substitution massive du travail par le capital.

Au cœur du message chrétien en matière économique se trouve le principe de la «destination universelle des biens», en vertu duquel toute propriété – justifiée en soi – a une vocation universelle. Aucune propriété n'est par conséquent totalement exclusive puisqu'elle est flanquée d'une «hypothèque sociale» qu'il appartient aux propriétaires – dépositaires temporaires – de respecter et de faire fructifier au service du bien commun. Ainsi, même si les fondements de la propriété sont pleinement reconnus par l'enseignement social chrétien, ils n'y sont pas sacralisés. L'Eglise catholique prolonge cette exigence de partage de l'accès à l'ensemble des biens et ressources, matérielles et immatérielles, par «l'option préférentielle pour les pauvres». Le pape Jean Paul II a souligné cette exigence de manière particulièrement forte, notamment, mais pas seulement, dans le contexte des rapports Nord-Sud.

A partir de ces trois principes

clés, Jean Paul II développe un argumentaire moral qui lui a permis d'articuler une condamnation sans appel aux régimes communistes, alors que les régimes capitalistes écopaient d'une mise en garde portant non pas sur leurs principes fondateurs de liberté et de démocratie, mais sur un certain nombre de dérives qui les guettent. Il s'agit de la dérive du tout-à-l'économique, de l'individualisme exacerbé qui menace le bien commun, et finalement du relativisme éthique qui s'accommode d'une certaine instrumentalisation des personnes notamment au nom de l'efficacité.

Parmi les apports les plus importants et les plus novateurs de Jean Paul II à l'enseignement social chrétien, il faut rappeler la notion de «structures de péché». Bien que l'auteur n'en n'ait pas pleinement exploré la portée, cette notion met l'accent sur l'influence que des structures perverses peuvent exercer sur le comportement des acteurs isolés. Indirectement elle met donc en exergue la responsabilité particulière qu'ont les bâtisseurs de structures envers le bien commun.

L'apport original de Jean Paul II a consisté à faire connaître et à affiner sans cesse la doctrine sociale de l'Eglise au double regard de la Révélation et des réalités «nouvelles» des XXe et XXIe siècle. Pour les économistes, l'héritage de Jean Paul II est une interpellation à clarifier les fondements aussi bien épistémologiques qu'anthropologiques de leur savoir – exercice salutaire mais aussi porteur de risques tant personnels que sociaux.

► *Du système monétaire de Bretton Woods aux accords de Bâle II*

par Paul H. Dembinski, paru dans le magazine de *l'agefi*, *Journée des Banquiers*, septembre 2005

## Tendances

# Du système monétaire de **Bretton Woods** aux accords de Bâle II

La transformation du système monétaire international, commencée avec la suspension de la convertibilité du dollar en 1971, s'achèvera avec l'entrée en vigueur des accords de «Bâle II».



*Paul H. Dembinski*  
Directeur  
de l'Observatoire de  
la Finance et éditeur  
de la revue *Finance &  
the Common Good/  
Bien Commun.*

► **Selon toute vraisemblance,** les accords dits de «Bâle II», plus connus au niveau international comme «Basel II», sont sur le point d'aboutir, au terme d'années de discussions, d'expertises et d'évaluations. Ces accords, s'ils viennent à être mis en œuvre, sanctionneront et valideront le fait que la logique qui anime les relations financières – et aussi monétaires – mondiales a changé.

### Un autre système monétaire et financier

A cause de son extrême complexité technique, «Basel II» est avant tout perçu comme une série de mesures qui va affecter la compétition entre les banques et modifier les rapports de ces dernières avec leurs clients. Pourtant, «Basel II» est plus que cela: il est le symptôme d'un nouveau paradigme pour la finance dont les tenants et aboutissants émergent

progressivement. Dans la perspective systémique, les accords «Basel II» préfigurent en quelque sorte la légalisation d'une série de changements fondamentaux qui se sont produits dans la finance mondiale et, à l'instar des accords de Bretton Woods de 1944, posent les jalons d'un autre système monétaire et financier international articulé autour de nouveaux principes de cohérence. Ainsi, l'entrée en application de «Basel II» pourrait marquer la fin de la longue transition qui a commencé avec l'érosion puis l'effondrement en 1971 du système monétaire et financier né à Bretton Woods en 1944. Au terme de près de quarante ans d'un vide systémique fait d'expédients et de tâtonnements, une nouvelle cohérence pointe à l'horizon. Les accords «Basel II» sont la composante la plus visible et la plus accomplie d'un ensemble d'initiati-

ves et de codes qui émergent depuis le milieu des années 1990 et dont le Forum de stabilité financière tente d'assurer la cohérence. Reste à savoir quelle place cette nouvelle cohérence réserve au bien commun<sup>1</sup>.

### L'interdépendance a remplacé l'indépendance

Le système de Bretton Woods reposait sur l'hypothèse de l'indépendance quasi totale des systèmes financiers nationaux. Seuls les paiements au titre des échanges commerciaux et l'activité transfrontalière de quelques banques d'affaires liaient ces systèmes entre eux. Aussi, du point de vue des autorités, les champs de la régulation interne et internationale étaient-ils clairement séparés d'autant plus que la gestion des taux de changes fixes relevait exclusivement des compétences des banques centrales.

Au cours des 35 ans qui nous séparent de 1971, la distinction entre sphère interne et sphère externe de la régulation financière s'est vidée de tout son sens: l'interdépendance a remplacé l'indépendance. Le système porté par «Basel II» prend cette interdépendance pour donnée de départ et propose, non pas la séparation, mais l'interpénétration des sphères d'intervention des régulateurs nationaux. En effet, au cœur de la logique du système se trouvent les banques globales et transnationales.

### Bretton Woods repose sur le principe du libre échange

Le système de Bretton Woods devait régir un monde où, pour un dollar d'échanges dans l'économie dite «réelle», les transactions financières

## Il n'est pas étonnant que la dimension concurrentielle se trouve au cœur du nouveau système.

(nationales et internationales) ne dépassaient pas quelques cents. Aujourd'hui, le rapport est inverse et, pour un dollar de transactions financières, il y a – au mieux – vingt cents de transactions dites «réelles» (nationales et internationales).

La conférence de Bretton Woods avait reçu un mandat clair des 44 pays luttant contre les forces de l'Allemagne nazie, celui de trouver le cadre institutionnel mondial le mieux à même d'assurer le développement harmonieux du commerce international, lequel était perçu comme le meilleur garant de la paix et de la prospérité mondiales. En effet, le spectre de la spirale infernale «protectionnisme – dévaluation» des années

1930 et sa contribution au conflit mondial étaient dans toutes les mémoires.

Le système de Bretton Woods a pris le principe du libre échange comme socle de sa cohérence, les arrangements monétaires et financiers étant clairement au service des paiements et transferts liés au commerce. Le commerce international ne figure pas à l'agenda de «Basel II» pour la simple et bonne raison, qu'à l'évidence, les activités financières sont

d'une volonté politique, mais de l'élaboration conjointe de normes et de principes par les régulateurs et les régulés. Si le système de Bretton Woods était avant tout inter-gouvernemental, l'accord entre les banques transnationales et les régulateurs est la pierre angulaire de «Basel II».

### Un environnement fortement hétérogène

Ainsi, cet accord consacre de manière à peine voilée l'importance prise par les plus grandes banques sur la scène de la finance mondiale. A l'instar des euro-dollars des années 1960, ce sont les banques privées qui ont définitivement pris l'initiative des pratiques et de l'innovation financières. Le fait qu'elles sont

aujourd'hui parties à la négociation indique qu'elles sont concernées – au même titre que les gouvernements, voire plus que ces derniers – autant par la stabilité du système international, que par l'égalité de traitement de la part des régulateurs.

Le système «Basel II» émerge dans un environnement fortement hétérogène où des institutions financières locales coexistent avec des institutions capables de faire trembler les marchés mondiaux. Il n'est pas étonnant que la dimension concurrentielle se trouve au cœur du nouveau système. En effet, en mettant en avant leurs capacités de gestion interne, leur compétence en matière de surveillance et de contrôle, les très grandes banques sont traitées quasiment en partenaires par «Basel II», dans la mesure où leurs méthodes internes seront validées de cas en cas par les autorités.

Selon des études récentes, grâce à ce privilège, ces banques pourront faire

**La différence fondamentale entre les deux systèmes concerne l'ambition politique sous-jacente.**

autonomes. Paradoxalement, «Basel II» a des implications importantes pour les négociations sur la libéralisation des échanges des services, actuellement en cours au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce.

### L'importance prise par les plus grandes banques

Le système de Bretton Woods tirait sa cohérence de l'engagement des Etats qui reprenaient à leur compte un certain nombre de principes qu'ils avaient élaborés ensemble. En adhérant à l'accord, les Etats consentaient à limiter leur souveraineté. La genèse de «Basel II» est très différente. Elle découle de la volonté des banques de convaincre les régulateurs nationaux que l'accord de «Basel I» introduisant des ratios prudentiels pour chaque catégorie de risque pouvait être amélioré en tenant mieux compte des pratiques professionnelles en vigueur. Il ne s'agit donc pas ici de l'expression

de larges économies en termes de fonds propres, alors que ces économies seront, selon toute vraisemblance, plus difficilement accessibles aux institutions de moindre taille.

### **Pouvoir préserver le statu quo en terme de stabilité**

La polarisation dans le traitement risque de se transmettre au cœur des économies, puisqu'en fonction de leurs capacités internes de gestion du risque, les banques vont être plus ou moins sélectives dans le choix de leurs clients. Les bons risques vont aux institutions les mieux outillées, qui leur offriront aussi les meilleures conditions. Face à ce pouvoir d'attraction, les banques de moindre envergure se retrouveront avec les risques moyens et élevés.

Finalement, la différence fondamentale entre Bretton Woods et «Basel II» concerne l'ambition politique sous-jacente. Si la reconstruction, le développement comme meilleur garant de la paix étaient les objectifs explicites de Bretton Woods, la seule ambition de «Basel II» est de préserver le statu quo en terme de stabilité. Si Bretton Woods véhiculait un objectif en terme d'état à atteindre, «Basel II» se focalise sur les procédures, laissant les questions de substance à l'appréciation des acteurs. Le système de «Basel II» consacre donc aussi la démission, voire l'impuissance, du politique à imposer une place et un rôle aux activités financières. ■

(1) Voir le no 21 de la revue de l'Observatoire de la Finance, *Finance & the Common Good/Bien Commun*.

► *Les défis de la financiarisation*

interview de Paul H. Dembinski, parue dans *Le Nouvelliste* du mercredi 7 décembre 2005

Le Nouvelliste

Mercredi 7 décembre 2005

ÉCONOMIE 5

# Les défis de la financiarisation

**ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ.** ► Pour le professeur Paul H. Dembinski, notre société vieillissante a mis son espoir dans les actifs financiers sans voir les risques posés par le triomphe du capital.

PAR VINCENT PELLEGRINI

Des personnalités de niveau international ont participé récemment à Saint-Maurice à la 10e rencontre annuelle Saint-Nicolas et Dorothee de Flie. Parmi ces esprits qui se sont penchés sur la société d'aujourd'hui, figurait l'économiste et politologue Paul H. Dembinski, directeur de l'Observatoire de la Finance à Genève, rédacteur en chef de la revue «Finance & bien communs», professeur à l'Université de Fribourg et spécialiste de questions liées à la concurrence et à la stratégie internationales. Notre entretien.

**Professeur Dembinski, la finance, l'économie et la société vivent-elles aujourd'hui une crise de ménage?**

La cassure entre notre société et la finance est de plus en plus palpable. L'activité financière (offre et demande de titres) a en effet pris une ampleur sans précédent. Et pourtant, nous n'avons pas de vision à long terme car tout va très vite dans ce monde. Avant les années 1960, la finance était assez fortement liée au financement des entreprises, puis elle est devenue de plus en plus internationale, notamment du fait des nouvelles technologies de communication. Et le rôle des banques centrales s'est affaibli avec la libéralisation des transactions de change et la circulation des capitaux privés à grande échelle sur le plan international. On assiste désormais à une confrontation entre les politiques monétaires étatiques et les marchés qui sont devenus des lieux de pouvoir. Dans ce contexte, la politique monétaire perd de son importance.

**Peut-on quantifier l'activité financière?**

Il est difficile de quantifier l'activité financière, mais l'on a par exemple estimé en 2001 qu'il se faisait chaque année pour 500 000 milliards de dollars de transactions financières. A titre comparatif, c'est vingt fois le produit intérieur brut (PIB) de l'OCDE. Lorsque le chiffre d'affaires de l'activité économique réelle est de 1 franc, les marchés financiers produisent dans le même temps des transactions financières équivalentes à 10 francs. Il y a trente ans, c'était à peu près l'inverse. On peut dès lors parler d'une financiarisation de la société.

**Et quel est le défi posé par la financiarisation désormais massive de la société?**

Ce changement est beaucoup plus profond que sur le seul plan économique. L'homo financier n'a plus que deux paramètres: le risque et le rendement. Les produits financiers périssables qui gèrent le risque deviennent des produits de masse. On crée l'illusion d'une société sans risque, d'une sécurité par capitalisation financière. Tous les types de risques sont désormais couverts par des assurances, y compris l'avenir des rentiers.

L'on vit d'une certaine manière dans l'utopie que l'on peut tout assurer, tout prévoir. Notre société a mis son espoir dans les actifs financiers, le capital. C'est un monde vieillissant qui attend les dividendes de cet empilement d'actifs. On a financiarisé aussi les mentalités... Le modèle de société qui est sous-jacent à cette financiarisation généralisée pose pourtant de gros défis. On

retrouve le paradigme de la prédominance du capital sur le travail.

**Le triomphe du capital est-il forcément dangereux?**

Lorsque le travail sert le capital avant l'homme, il s'ensuit notamment des transformations au niveau des entreprises. Celles-ci doivent en effet honorer la rentabilité du capital. Malheureusement, les normes qui alignent les entreprises sur la Bourse reflètent de manière quasi instantanée les actifs sans réelle perspective à moyen ou long terme.

Sur le plan social, la méfiance remplace progressivement la confiance car tout devient instable. Pour avoir confiance, il faut avoir un avenir commun. Le défi anthropologique sera désormais de choisir entre un homo socius et un homo oeconomicus. En sachant que moins l'on considère la véritable nature humaine, plus le bien commun devient introuvable...

**Mais les Etats peuvent mettre des barrières à la financiarisation...**

Un autre défi est effectivement de savoir si l'on peut domestiquer la finance. Les tentatives de la moraliser se heurtent à une activité non seulement très forte, mais de surcroît assez éloignée de ses conséquences.

Une salle de marché est presque aussi éloignée du bout du monde que du quartier voisin. On parle beaucoup de mécanismes pour responsabiliser socialement les entreprises ou de réglementation par l'action politique.

Mais même si l'on met en place structures et procédures, il restera toujours cette question ultime: qui contrôlera les contrôleurs? Certains appellent à stopper la financiarisation en effaçant l'ardoise tous les cinquante ans par exemple, mais la dernière crise financière a eu d'une certaine manière le même effet sans s'attaquer aux causes. Le patron de la Fed a commenté ainsi le scandale Enron: si la cupidité infectieuse l'emporte, aucun tribunal, aucune loi, ne pourra nettoyer la place.

**L'économie conduira-t-elle au choc des civilisations?**

Ce que l'on risque au niveau financier, c'est une rupture. Entre le Nord vieillissant qui a tout misé sur la rentabilité future du capital et protège ses droits de propriété intellectuelle d'une part, et le Sud qui est surtout absorbé par sa survie immédiate d'autre part. Il devient urgent d'organiser une coopération entre le capital et le travail qui soit satisfaisante pour tous. De respecter une justice commutative.

Celle qui offre un prix juste permettant aux deux parties à la transaction une existence digne plutôt que de rechercher une illusoire équivalence. Notre société doit peut-être retrouver le sens du don. Comprendre que l'économie n'est pas le seul vecteur de sécurité. Qu'il y a aussi la famille, la proximité, l'autonomie, etc.

Nous avons plus que jamais besoin en économie et surtout en finance d'idées et de comportement exemplaires, qui donnent notamment aux jeunes envie de devenir des vrais professionnels au service du bien commun.



Paul H. Dembinski: «Il devient urgent d'organiser une coopération entre le travail et le capital qui soit satisfaisante pour tous.» LE NOUVELLISTE

► *L'éthique : un instinct de survie face à la complexité sans visage du monde*  
par Paul H. Dembinski, paru dans *Le Temps* de mardi 20 décembre 2005

## LETEMPS.CH

### L'éthique: un instinct de survie face à la complexité sans visage du monde

Ce qui ressortissait traditionnellement à l'espace politique ou, dans les activités sociales, à la déontologie, devient maintenant une recherche d'éthique. Qu'y a-t-il de nouveau, caché sous ce terme? A quelles attentes répond-il?

Paul Dembinski, professeur d'économie à l'Université de Fribourg, directeur de l'Observatoire de la finance, cofondateur de l'institut privé et indépendant Eco'Diagnostic  
Mardi 20 décembre 2005  
Rubrique: Eclairages

L'éthique, terme à utiliser avec extrême précaution, est aujourd'hui sur toutes les lèvres, revient à toutes les sauces et dans toutes les enceintes; il est employé à sens et à contresens. Cet engouement relève-t-il d'un simple effet de mode qui s'empare d'un mot, l'use et en abuse et, une fois qu'il est vidé de sens par un usage excessif, finit par l'abandonner dans la poubelle de la cacophonie? Ou bien le questionnement éthique est-il un signe des temps et mérite-t-il à ce titre une réflexion plus approfondie? Le «retour» de la question éthique est perceptible depuis quelques années aussi bien dans les universités et hautes écoles qu'au sein des associations professionnelles, des entreprises et organismes publics ou des partis politiques. L'écoute à peine polie - il y a quelques années - a cédé la place à un intérêt véritable. S'il s'agit donc d'un signe des temps, comment le comprendre et l'interpréter?

La montée de la préoccupation éthique coïncide avec l'aggravation du désarroi et de l'effroi qu'inspirent les événements quotidiens. Certains sont anodins et immédiats, comme l'expérience des techniques de marketing, de publicité ou de discours politique dont tout un chacun se sent être la cible, mais qu'il apprend à décoder plus ou moins instinctivement. De telles pratiques vident de sens les mots et les signes les plus courants et les symboles les plus évidents; elles inspirent un sentiment de méfiance par rapport à toute communication. D'autres événements sont plus lourds et distants, et tombent comme des coups de massue renforcés par le relais médiatique: les scandales, accidents et tragédies en font partie. Ces expériences à des échelles différentes se renforcent mutuellement et nourrissent un sentiment d'insécurité, d'impuissance et de vulnérabilité de chacun face à l'Autre anonyme, parfois invisible, agissant au travers de systèmes et procédures sans visage. Parallèlement, et en réaction, ces expériences alimentent la quête de règles partagées, seules capables de rendre prévisibles les comportements des autres et donc de diminuer l'insécurité et, partant, le niveau de méfiance. Cette situation est l'aboutissement d'une double évolution: d'un côté, la complexité croissante - notamment technique - du monde contemporain, de l'autre la dissolution des liens de confiance, quelle qu'en soit la nature, y compris les liens

familiaux, communautaires, politiques, culturels voire religieux. En conséquence, la «règle», régulateur principal des interactions sociales, subit une évolution paradoxale: d'un côté l'inflation des réglementations de toutes sortes pour faire face à la complexité et, de l'autre, une difficulté de plus en plus poussée à donner une interprétation spontanément commune à ces mêmes règles, ce qui, en réaction, contribue à en augmenter le volume, mais aussi à en obscurcir l'esprit.

Le «retour» de la question éthique doit être analysé en gardant à l'esprit cette double évolution: complexité technique croissante doublée de la dissolution du lien social et du politique. L'invocation de l'éthique apparaît comme la recherche de la solution miracle à ce double défi. Elle devrait prendre la place de la méta-règle idéale, partagée et comprise spontanément de tous. En fait, pour utiliser un terme aujourd'hui honni, il s'agit d'une quête de la «loi naturelle» qui ne dit pas son nom. Quête d'autant plus intempestive que le souci de la méta-règle a été explicitement enlevé au politique durant le dernier quart de siècle. En effet, jadis chargé de veiller au bien commun, le politique a été réduit à un rôle de veilleur de nuit ou, au mieux, à celui d'un agent de la circulation dont la fonction se limite à assurer la fluidité du trafic sans s'interroger sur ses tenants et aboutissants.

L'engouement actuel pour l'éthique doit être vu dans le contexte de la nouvelle répartition des zones d'influence entre ce qui relève de la règle commune et partagée, la «sphère publique» et ce qui appartient à la «sphère privée». Dans l'idée libérale, la sphère publique doit être aussi limitée que possible pour ne point empiéter sur la sphère privée, véritable lieu d'épanouissement et de liberté. L'idée communiste, quant à elle, rejette l'existence de la sphère privée, puisque la véritable nature humaine ne s'épanouit pleinement que dans le collectif, c'est-à-dire dans la sphère publique. Aucune de ces utopies n'est sortie indemne du test de réalisme imposé par nos sociétés occidentales. L'idée libérale a perdu sa justification principale du fait que la sphère privée s'est vidée de son contenu, notamment avec l'éclatement des familles et de communautés de vie pour devenir la bulle de l'individu souverain, alors que l'utopie communiste a perdu toute crédibilité quand la sphère publique a été désertée par des citoyens désabusés.

Nos sociétés campent ainsi dans un «ni-ni», zone grise aux confins de la «sphère publique» et de la «sphère privée». Il en résulte une «sphère de transaction», espace intermédiaire mais éclaté en mille morceaux spécialisés. Chacun de ces morceaux est le lieu d'exercice d'une certaine compétence professionnelle ou technique qui a besoin d'un ensemble de règles «locales» que l'on nomme «éthique» alors qu'on aurait pu aussi le nommer déontologie. Dans ce contexte, l'éthique se conjugue alors en un nombre infini d'«éthiques locales», celles des professions, des organisations ou des associations qui conduisent à augmenter encore le volume de procédures, de codes, de règlements et de déclarations de valeurs ou principes. Les éthiques locales n'échappent qu'exceptionnellement à l'ambiguïté entre la lettre et l'esprit, caractéristique de toute règle, surtout de celles confectionnées à la va-vite.

Aussi importante que soit la recherche des «éthiques locales», elle n'épuise pas la quête éthique caractéristique de l'époque contemporaine: retrouver un socle commun, au-delà ou en deçà des ambiguïtés d'interprétation de la règle écrite, pour en atteindre directement l'esprit. Cette quête-là traverse la précédente. Elle n'est pas le fait de groupes

constitués, d'entreprises ou d'associations, mais le fait des personnes - sujet ultime de l'acte éthique. En effet, toute personne dans la société contemporaine remplit simultanément plusieurs rôles et relève donc de plusieurs «éthiques locales, celles de la profession, la fonction, l'activité ou la situation. Exposée à cet ensemble de prescriptions potentiellement disparates, la personne menacée de schizophrénie éthique s'interroge naturellement sur la cohérence et l'alignement des «éthiques locales» avec les valeurs et principes les plus fondamentaux. La question n'est plus celle des procédures ad hoc, mais bien de la cohérence globale et, en dernière analyse du discernement et de la décision face à une situation donnée. Cette quête est une réaction spontanée à la spécialisation du champ de la règle et à son éclatement en mille éthiques locales dont chacune revendique son autonomie et met l'accent sur le respect des procédures.

En effet, on voit mieux aujourd'hui qu'une organisation parfaite ou une procédure bien huilée n'atteindront leurs objectifs que si des comportements adéquats en termes techniques mais aussi humains les accompagnent. Dans une économie de services et d'interaction comme la nôtre, la qualité des comportements peut donc transformer un enfer en paradis, mais aussi l'inverse. Dans ce contexte où la complexité et la taille des organisations menacent de faire disparaître l'Autre derrière l'écran de l'abstraction ou de l'anonymat, le souci de l'éthique relève de l'instinct de survie de l'espèce. Le vrai défi consiste à faire que cette quête permette l'émergence d'un socle de confiance interpersonnelle retrouvée. Ce pari-là est loin d'être gagné, pour le moment du moins.

© Le Temps, 2005. Droits de reproduction et de diffusion réservés.

- ▶ « Enjeux éthiques des prix de transfert » par Paul H. Dembinski, in *Rapport Moral sur l'Argent dans le monde*, Paris, AEF, 2005
- ▶ « Les fondements éthiques de l'investissement responsable » par P. H. Dembinski, J.-M. Bonvin, E. Dommen, F.-M. Monnet, in Frédéric Mertz, *Ethique et commerce. Réalités et illusions*, Paris, Harmattan, 2005

## **6. L'EQUIPE DE L'OBSERVATOIRE DE LA FINANCE**

---

- ▶ **Paul H. Dembinski**, directeur
- ▶ **Carole Lager**, responsable des projets publications
- ▶ **Sibilla Guidotti**, responsable des projets communication

Observatoire de la Finance

32, rue de l'Athénée

1206 Genève

Tél. +41 (0)22 346 30 35

Fax +41 (0)22 789 14 60

E-mail: office@obsfin.ch